

RENTÉE

S'ÉQUIPER DE SON ORDINATEUR PORTABLE AU LYCÉE

Conformément aux informations contenues dans le contrat de services éducatifs et dans la liste des fournitures scolaires, chaque élève de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale doit disposer d'un ordinateur portable personnel dès la rentrée. Le Collège met à disposition des lycéens un réseau Wifi sécurisé à l'usage de la pédagogie.

Quel ordinateur portable puis-je utiliser ?

Vous êtes libre de choisir le modèle de votre équipement, l'achat d'un appareil neuf n'est pas obligatoire. Afin de vous assurer la meilleure organisation, nous vous recommandons la configuration suivante :

- Format impératif: Ordinateur portable.
- Compatible Microsoft Office 365 : Windows 11, MacOS Ventura (ChromeOs non recommandé).
- Une caméra intégrée est nécessaire pour l'utilisation de la Visioconférence.
- Espace disque: 256 Go. Privilégier un disque de type SSD plus rapide.
- 8 Go RAM ou plus. Processeur/puce : Intel i5 ou +, Apple M1 ou M2.
- Étui recommandé pour la protection de l'appareil.
- Batterie longue autonomie (recommandation 8-10 heures).

La suite Microsoft Office 365 sur mon appareil ?

Le collège fournit la suite 365, elle est l'outil numérique principale. L'installation est simple et s'effectue depuis <https://www.office.com> (Dans Office 365 -> Mon compte -> Installer Office). Ses applications locales vous permettront de travailler hors connexion et d'accéder à des fonctions avancées de la suite Office 365 qui ne sont pas accessibles en ligne.

Il ne vous est pas demandé d'acheter des logiciels supplémentaires spécifiques autres que ceux mis à votre disposition par le Collège.

Autonomie de la batterie.

L'infrastructure du bâtiment limitent la capacité de branchement des appareils. Nous vous suggérons un appareil avec une longue autonomie. Vous devrez vous présenter au collège avec une batterie chargée à 100% le matin. Un élève n'est pas autorisé à brancher physiquement son appareil à une prise électrique occupée par un appareil existant du Collège.

Mot de passe pour accéder à l'appareil.

Pour assurer la sécurité de vos données personnelles, l'accès à votre appareil par mot de passe est obligatoire.

Puis-je apporter mon appareil au support TI pour dépannage ou réparation ?

L'élève est propriétaire et donc responsable de son ordinateur. Il gère son entretien, et les mises à jour nécessaires à son bon fonctionnement. Le support informatique du collège intervient uniquement sur les appareils qui sont la propriété du Collège.

Si vous rencontrez des difficultés de connexion ou que vous avez besoin de conseils d'usage, des séances d'accueil seront organisées à la rentrée.

Sécurité.

La mises à jour de votre système constitue la base de votre sécurité.

Windows Defender doit être activé sur Windows 11 et MacOS Ventura quotidiennement à jour. Pour toutes versions ultérieures de systèmes, un antivirus est nécessaire.

Pour assurer la sécurité de vos données personnelles, l'accès à votre appareil par mot de passe est obligatoire.

Comment se connecter au Wifi ?

L'identification du réseau Wifi est « STAN-COLL-PEDA-BYOD »

Pour vous connecter, vous devez utiliser vos identifiants 365 : Nom d'utilisateur et mot de passe.

Ce réseau est accessible dans tout le Collège, son usage est réservé aux lycéens de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.

Vous pouvez connecter uniquement un appareil à la fois par compte.

Le réseau STAN-COLL-PEDA-BYOD est destiné à un usage strictement pédagogique. L'élève s'engage à respecter les règles de bon usage du « Règlement intérieur du Collège » et de la « Politique d'utilisation des technologies de l'information au Collège Stanislas ». L'accès à ce réseau est révocable en cas de non-respect des règles afférentes.

Les contenus sont filtrés et restreints afin d'assurer un écosystème internet bienveillant et sécurisé.

Puis-je bénéficier de la mise à disposition d'un ordinateur portable par le Collège ?

Si l'élève dispose d'un plan d'intervention (PAI, PAP, ...) valide et conforme, il est possible de demander à l'établissement un ordinateur portable équipé de logiciels adaptés. Pour bénéficier de cette mise à disposition, vous pouvez vous adresser au service d'adaptation scolaire en écrivant à

judith.ciosi@stanislas.qc.ca .

Cette mise à disposition est annuelle et fait l'objet :

- De la signature d'une convention entre l'élève, ses responsables légaux et le Collège ;
- De règles spécifiques concernant l'entretien de l'appareil étant la propriété du Collège ;
- D'une facturation d'un montant de 200 \$ annuels selon des principes spécifiés dans la convention.

Que signifie BYOD ?

BYOD « *Bring Your Own Device* », ou moins célèbre en français PAP, « *Prenez votre Appareil Personnel* » est une pratique permettant aux étudiants de travailler avec un ordinateur personnel dans l'établissement : *il est un outil à l'usage de la pédagogie*. Cette organisation assure la continuité du parcours pédagogique de l'élève au lycée, et l'accompagne dans son évolution vers le monde de demain.